

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Modification du tableau
des effectifs

Décision n° 22 09 12

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Michel Calmet par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L.332-8 et L.331-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la réorganisation du service administratif en charge de l'Enfance et la Jeunesse ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

-Décide l'ouverture de :

- 1 poste de rédacteur à 28h

-Arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - SEPTEMBRE 2022

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Attaché	A	2	0	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	2	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	1	3	0
Adjoint administratif	C	4	2	3	1
sous total		15	4	11	4
Filière Technique					
Ingénieur	A	2	0	2	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	0	1	2
Adjoint technique principal 2ème classe	C	13	2	9	4
Adjoint technique	C	18	1	7	11
sous total		40	3	23	17
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	4	0	2	2
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	4	3
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	0	3	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	14	2	8	6
Agent social principal 2eme classe	C	5	1	5	0
Agent social	C	19	1	15	4
sous total		53	5	38	15
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		110	12	74	36

Décision n° 22 09 12

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

AR Prefecture

006-240600593-20220929-CC220912-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Décision n° 22 09 12

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

AR Prefecture

006-240600593-20220929-CC220912-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022